

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 13 DECEMBRE 2021**

L'an 2021, le 13 décembre, le conseil municipal s'est réuni à 20 heures à la Mairie sous la présidence de Mme Dominique FOUTRIER, Maire de Coussegrey.

Présents : Mmes CARRE Gwenaëlle, DENAIN Sandra, FOUTRIER Dominique, GUEBLE Jacqueline, PILLON Christine, M.M BOUVEROT Gérard, RICHEBOURG André, TADIER Christophe.

Absents excusés : Mme ALLAVOINE Nancy a donné pouvoir à Mme DENAIN Sandra et M. SANSONETTI Stéphane.

Secrétaire de séance : M. TADIER Christophe

### **APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

approuvé à l'unanimité des présents. (8+1 pouvoir)

### **CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION R.G.P.D. DU CENTRE DE GESTION DE L'AUBE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu les lignes directrices du G29 sur le Délégué à la Protection des Données - DPO

Vu la délibération du 15 septembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics aubois qui le demandent.

### **Le Maire rappelle à l'assemblée que :**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la Commune, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la Commune pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics aubois qui le souhaitent, le CDG 10 propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier

2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Un agent disposera d'une formation spécifique et d'une expérience certaine en la matière. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information / sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la Commune au titre de l'exercice 2022 est de 179 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,  
**DECIDE :**

\* **D'AUTORISER** le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de l'Aube,

\* **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

**APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES  
DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE SERVICES EN MATIERE  
D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L 331.4 et L 441.5,

Vu la délibération en date du 23 mai 2014 du Bureau du Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses propres besoins,

Considérant que le SDEA constitue un groupement de commandes départemental afin de massifier les besoins d'énergie et qu'il assure le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** l'acte constitutif ci-joint pour le groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SDEA en application de la délibération du Bureau syndical du 23 mai 2014,

**DECIDE** d'adhérer à ce groupement de commandes,

**PREND ACTE** du fait que la contribution financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense sur le budget de l'exercice correspondant,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

**DONNE** mandat au SDEA pour collecter les données de consommations de chacun des points de comptage, de livraison et d'estimation au nom de la commune auprès des fournisseurs et/ou gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel.

### **ACHAT PHOTOCOPIEUR**

Madame le maire présente les devis pour l'achat d'un photocopieur Multifonction, Couleur, A3 aux conseillers :

- 1) **KONICA MINOLTA C 257i**: Pour un montant d'achat de 3 750.00 € HT auquel s'ajoute les frais d'installation, soit un Total 3 900.00 € HT et un contrat de maintenance sur 60 mois,
- 2) **HP P77940dn** : Pour un montant d'achat de 3 795.00 € HT auquel s'ajoute les frais d'installation et de formation soit un Total 4 045.00 € HT et un contrat de maintenance sur 63 mois,
- 3) **TRIUMPH ADLER 2507i** : Pour un montant d'achat de 4 390.00 € HT auquel s'ajoute les frais d'installation et de formation soit un Total 4 790.00 € HT et un contrat de maintenance sur 63 mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents plus un pouvoir,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

**RETIENT** le **KONICA MINOLTA C 257i**: pour un montant d'achat de 3 750.00 € HT auquel s'ajoute les frais d'installation et de formation soit un Total 4 680.00 € TTC et un contrat de maintenance sur 63 mois.

**DIT** que cet achat sera effectué en 2022 et inscrit au budget de la commune en 2022.

## **ACHAT DEFIBRILLATEUR - AUTORISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Madame le Maire rappelle que les ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie doivent être équipés d'un défibrillateur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Le Département de l'Aube finance l'acquisition d'un DAE par collectivité à hauteur de 750 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents.

**AUTORISE** Madame le Maire à :

- **FAIRE** les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **SOLLICITER** le Conseil départemental pour l'aide financière.

## **BUDGET COMMUNAL - DECISIONS MODIFICATIVES - FINANCEMENT RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PLACE DE LA MAIRIE ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ANCIEN LOGEMENT COMMUNAL**

**CONSIDERANT** que les dépenses de financement du relevé topographique de la Place Mairie et des diagnostics immobiliers de l'ancien logement communal, n'ont pas été ventilées dans le compte spécifique 617 dans le budget primitif, il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour le chapitre concerné, tout en respectant les équilibres budgétaires de la manière suivantes :

- Fonctionnement :

Compte 615231 - Voirie : - 2 100.00 €

Compte 617 - Etudes et recherches : + 2 100.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** les modifications budgétaires telles qu'énoncées précédemment.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **DECORATIONS DE NOEL**

Elles viennent d'être installées. Nous incitons les habitants à décorer l'extérieur de leurs habitations comme les années passées

### **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des préconisations nationales, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu.

### **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE : AVANCEE DU DOSSIER**

Les diagnostic plomb et amiante viennent d'être faits ainsi que le plan topographique. L'architecte va déposer la déclaration de travaux auprès de la DDT et ensuite le marché d'appel d'offres. Les travaux pourront ensuite démarrer.

Durant les travaux, en concertation avec l'architecte, l'accès aux bureaux devra sans doute être réorganisé.

### **ANIM' COUSSEGREY**

La soirée Beaujolais nouveau été une belle réussite.

L'organisation d'un après-midi récréatif Noël est prévu le samedi 18 juin. Elle pourra être modifiée selon la situation

Pour 2022, l'association invite la population à une assemblée générale en début d'année afin de prévoir un planning prévisionnel d'animations.

### **TRAVAUX du SDDEA**

Des travaux ont lieu afin d'améliorer le débit de la borne incendie installée en haut du chemin des Carrets

Une nouvelle borne devrait être installée à la sortie de la route de Prusy.

### **FIBRE**

Des travaux de renforcement ou d'amélioration du réseau électrique ont lieu dans certains endroits de la commune (mairie, grande rue, route de Prusy etc...) Le déploiement de la fibre (FTTH) devrait suivre et être opérationnel au début du deuxième semestre. A charge à chaque habitant de prendre un abonnement auprès de son opérateur.

### **BULLETIN MUNICIPAL**

Le prochain bulletin sera établi courant janvier

### **INFORMATIQUEZ VOUS - PROJET ADMR**

Les services de l'ADMR propose un projet intitulé "Informatiquez-vous" aux personnes de plus de 65 ans en huit séances de 2 heures réparties en février et mars 2022. Des flyers d'information et d'inscription seront distribués prochainement. Ce service est gratuit. Il pourra avoir lieu selon le nombre d'inscrits.

### **ELECTIONS 2022**

Les inscriptions sur les listes électorales sont encore possibles. Les personnes intéressées doivent s'adresser au Secrétariat dans les meilleurs délais pour les formalités.

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022.

### **PARTICIPATIONS A DIFFERENTES REUNIONS**

SDDEA : Gérard BOUVEROT a participé à l'assemblée générale, les finances sont saines, des travaux de grande ampleur d'amélioration des réseaux ont lieu dans le département

VOIRIE : Gérard BOUVEROT fait part de sa participation à cette réunion avec un cabinet de géomètres qui rappelait le cadre de la réglementation en vigueur en matière de voiries communales, rurales...

ADMR : Jacqueline GUEBLE a participé à l'assemblée générale : présentation du rapport d'activité, du rapport financier 2020, du rapport d'orientation

CANTINE SCOLAIRE DU RPI : Christine PILLON et Christophe TADIER ont participé à la réunion et différents points ont été abordés : nouveau cuisinier en novembre, maintien des tarifs en 2021-2022, etc...

RPI : Dominique FOUTRIER a participé au Conseil d'école : les effectifs sont en hausse, 82 enfants répartis sur le site de Chesley et Etourvy, les différentes activités ont été présentées, le PPMS est en place et des 3 exercices ont lieu dans l'année, la coopérative scolaire présente un solde positif au 30 août 2021 de 4855.74 €, les enseignants font part de comportements d'enfants perturbants (font des bêtises, irrespectueux et dégradations de matériels, une réunion avec les parents et les enseignants est envisagée.

**CCCVA** : Dominique FOUTRIER fait part succinctement des points évoqués lors du conseil communautaire du 23 novembre 2021 : détermination de la redevance d'occupation de terres agricoles chemin de la Lame à chaource (dont la CCCVA est propriétaire), convention de partenariat avec l'UNESCO 2022 qui a pour vocation de développer la pratique artistique et culturelle dans les écoles du territoire pour un montant de 9600 €, admission en non valeur pour des créances d'OM que la Trésorerie n'a pu recouvrer, subvention 2021 à l'association AESA GOLF de 1000 € (mise en oeuvre et développement d'actions auprès du jeune public du territoire), réalisation d'une structure d'accueil petite enfance à Chamoy (actualisation de l'estimation prévisionnelle des travaux, plan de financement modifié, etc...), vente d'une partie de la friche industrielle chemin de la Lame à Chaource, diagnostic archéologique sur le terrain de la Croix Boudriot à Ervy le Chatel, signature d'un bail avec l'entreprise KHEOP'S MARKETING EVENEMENTIEL dans les locaux de Bernon, compte rendu des travaux des différentes commissions, évocation du problème récurrent dans les communes des chiens errants.

Distribution du bulletin l'Echo de chez nous et le calendrier des OM courant décembre.

### **CAMBRIOLAGES** :

Une recrudescence de cambriolage a eu lieu dans les alentours et notamment dans la commune :

- Au Silo - vol de produits phyto pour un montant d'environ 50 000 €
- Vol de carburant dans les tracteurs
- Vols récurrents de légumes dans les jardins route de Bernon
- Cambriolage dans une maison en matinée - les pièces ont été mises à sac

En 2022, nous devons travailler sur la pertinence d'installer des caméras à des endroits stratégiques et reprendre le projet.

La séance est levée à **22h20**